

## Faible débit d'eau dans la rivière des Mille Îles **Interdiction d'arrosage à Saint-Eustache**

**(Saint-Eustache, le 15 juillet 2010)** - La Ville de Saint-Eustache informe la population qu'une interdiction d'arrosage est actuellement en vigueur sur tout le territoire desservi par le réseau de distribution de la municipalité, en raison du faible débit d'eau circulant dans la rivière des Mille Îles et des conditions climatiques exceptionnelles des dernières semaines.

L'utilisation de l'eau en provenance du réseau de distribution de la Ville à des fins d'arrosage des pelouses, de remplissage de piscines, de lavage de bâtiments ou de véhicules est donc interdite, de même que l'utilisation de tout système d'arrosage automatique, incluant les systèmes électroniques et/ou souterrains, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, l'arrosage des fleurs, arbres, arbustes et des jardins est permis à l'aide d'un boyau d'arrosage ou d'un petit arrosoir domestique tenus manuellement, à la condition de se limiter à la quantité strictement nécessaire. On suggère fortement aux citoyens de maintenir leur gazon à une hauteur de 7,5 cm (3 po), ce qui le protégera de la sécheresse. Par ailleurs, le maintien du niveau d'eau normal d'une piscine est permis, en conformité avec les exigences du règlement (consultez le site : [www.ville.saint-eustache.qc.ca/fr/renseignements\\_generaux/reglements-arrosage.asp](http://www.ville.saint-eustache.qc.ca/fr/renseignements_generaux/reglements-arrosage.asp)).

Aucun nouveau permis d'arrosage pour l'implantation d'une nouvelle pelouse ne sera délivré par le Service des eaux, cependant, les citoyens déjà en possession d'un tel permis d'arrosage seront autorisés à arroser, selon les conditions édictées sur le permis. À cet égard, on demande aux citoyens, entrepreneurs, paysagistes et installateurs de piscines de retarder tous leurs travaux d'aménagements extérieurs ou d'installation de piscine, jusqu'à ce que la situation soit rétablie.

La Ville de Saint-Eustache a, de son côté, pris des mesures visant à réduire sa consommation d'eau potable, par exemple l'arrêt de l'entretien des différentes conduites qui nécessitent l'utilisation de l'eau potable, de la pose de tourbe et du nettoyage des véhicules. Les arrosages maintenus sont effectués avec de l'eau non potable. Quant aux jeux d'eau dans les parcs, ils seront maintenus en activité afin de contrer les effets de la canicule et permettre aux enfants de se rafraîchir.

### **Conditions climatiques exceptionnelles**

Cette décision a été prise en raison des conditions climatiques des dernières semaines, jumelées aux records de consommation d'eau enregistrés dans ce contexte, qui ont eu pour effet de réduire de façon significative les réserves d'eau potable à de très bas niveaux. La faible quantité de neige accumulée durant l'hiver, ainsi que le printemps sec de 2010 sont à l'origine du niveau d'eau très bas de la rivière des Mille Îles. À l'heure actuelle, le débit d'eau s'écoulant de la rivière est le plus bas enregistré depuis les 80 dernières années et l'on prévoit qu'il sera faible tout l'été. De plus, les travaux d'excavation, effectués par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans la rivière des Mille Îles, afin d'en améliorer durablement le débit, ont aussi comme conséquence temporaire de réduire la quantité d'eau s'écoulant dans la rivière.

Pour suivre le développement de la situation, consultez le site Web de la Ville de Saint-Eustache au [www.ville.saint-eustache.qc.ca](http://www.ville.saint-eustache.qc.ca) ou renseignez-vous auprès des agents du Saint-Eustache multiservice (SEM) au 450 974-5000.